

ANNEXE VII : Déclaration des candidatures

ÉLECTIONS DES RÉPRESENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES AU CONSEIL D'ÉCOLE

DÉCLARATION DE CANDIDATURES

École maternelle – élémentaire – primaire - (1) : de : (2)

Nous, soussignés, certifions sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions requises pour être candidats et les remplir toutes.

Liste présentée par : (3)

Nom et prénom	Adresse	Classe fréquentée par l'(les) enfant(s) scolarisé(s) dans l'école	Pour les listes d'Union Préciser : Fédération, union ou association locale de parents d'élèves (4)	Émargement (obligatoire)

Représentants de cette liste auprès du directeur de l'école : M.....

(1) Rayer la mention inutile et préciser le nom de l'école

(2) Nom de la commune

(3) Mention de la fédération, association, liste de parents non constitués en association, ou liste d'union

(4) Mention facultative

Sont éligibles : tous les électeurs, y compris ceux de nationalité étrangère

Sont inéligibles :- le directeur de l'école, les maîtres affectés à celle-ci ou y exerçant, les personnels chargés de fonctions de psychologue scolaire et de rééducateur, le médecin chargé du contrôle médical scolaire, l'assistante sociale, l'infirmière, les aides-éducateurs, les assistants d'éducation, les agents spécialisés des écoles maternelles, les intervenants langue vivante, les instituteurs ou professeurs des écoles suppléants (ou auxiliaires).